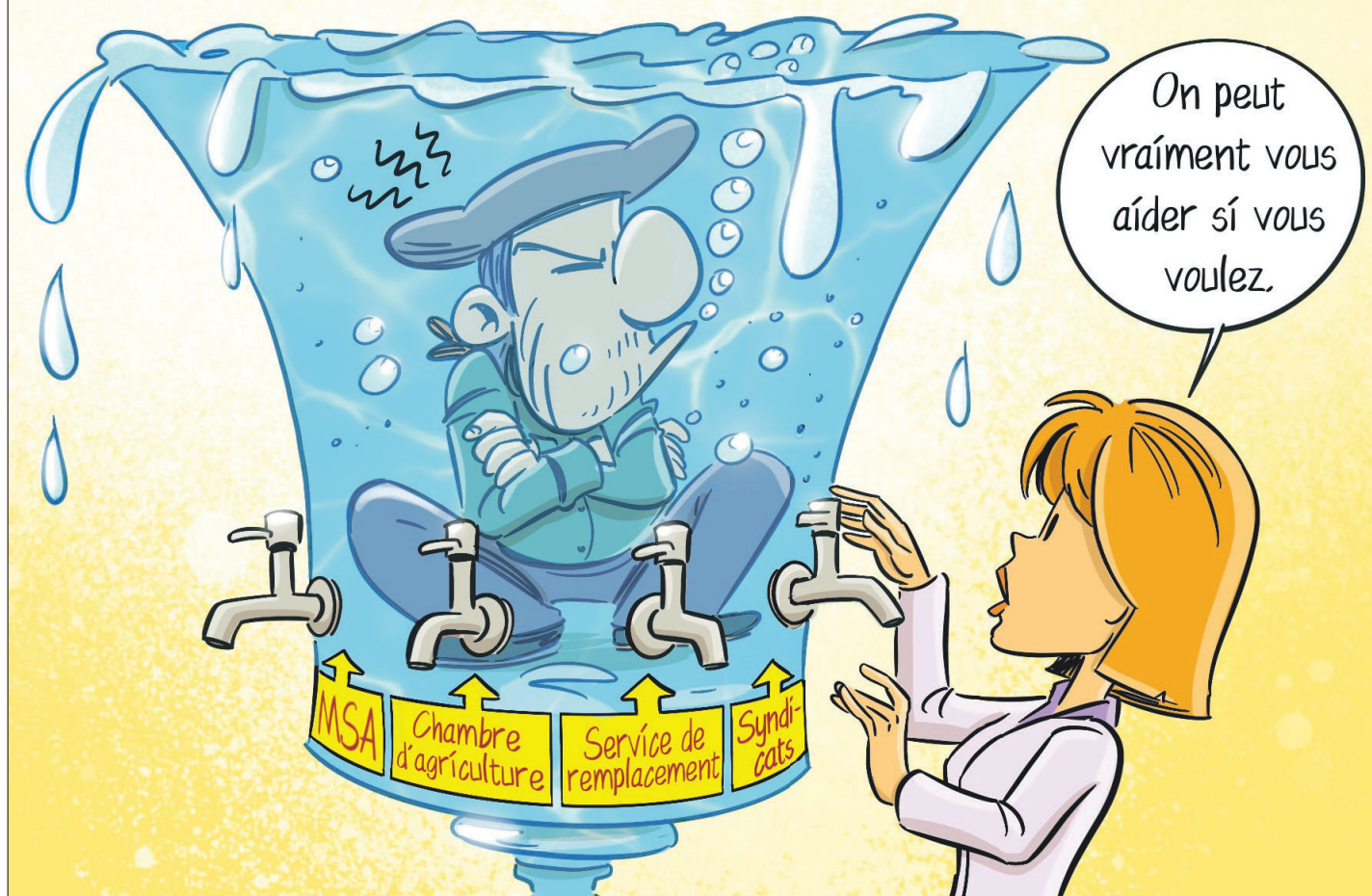


Pour beaucoup d'agriculteurs, la coupe est pleine !



Pressions économiques, sociétales, familiales, agribashing, prédation, etc. la profession agricole n'est pas épargnée et la santé des agriculteurs aussi bien physique que mentale est fragilisée. Cependant, aujourd'hui, des ressources existent pour affronter et résoudre ces problèmes avant qu'ils ne deviennent irréversibles.

Le **mal-être** n'est pas une fatalité

Honte, peur, faiblesse, incompetence, pudeur, humilité, fierté, jugement, indécence, etc. sont quelques-uns des sentiments et des pensées qui peuvent assaillir l'esprit des agriculteurs en proie à un mal-être grandissant. Ceux-ci peuvent être si prégnants qu'ils en deviennent paralysants les empêchant de réagir, s'accumulant au point que certains pensent au suicide, voire attenter véritablement à leur vie. Alors que des solutions existent pour faire redescendre la pression et permettent de repartir d'un bon pied. Ce mal-être de plus en plus généralisé a même été perçu par l'État qui a confié en 2020 une mission au député du Lot-et-Garonne, Olivier Damaisin. Il devait dresser « un diag-

nostic à l'échelle nationale et mener une réflexion sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du suicide en agriculture ».

Dans ce rapport, il fait 29 propositions qui mettent en exergue « l'importance du repérage, du maintien du lien avec les personnes en souffrance, le renforcement de l'information et de la coopération entre tous les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs au service de l'agriculteur et des salariés agricoles en difficultés comme axes majeurs de prévention du suicide ».

Ce rapport n'est pas resté lettre morte puisqu'il a donné lieu à une feuille de route en novembre 2021 (voir graphique p.10), puis une circulaire interministérielle en février

2022. La MSA a décidé, légitimement, de se placer comme un acteur incontournable de cette action menée par le député, qui est depuis devenu le coordinateur national du programme au ministère de l'Agriculture.

En région Paca, les préfets en charge de la mise en route du programme ont décidé de lui déléguer la déclinaison locale. La MSA Alpes-Vaucluse a de son côté nommé un responsable prévention du mal-être agricole en septembre 2022 en charge de la coordination de ces questions dans ses trois départements d'action : les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse.

La feuille de route interministérielle fixait une organisation millimétrée

et commune à tous les départements avec un comité plénier et un comité technique dans chaque département. Ceux-ci sont chargés de la mise en œuvre des sept chantiers nationaux (voir graphique p. 10).

Une synergie départementale

Concrètement, le comité plénier départemental est ouvert à toutes les personnes qui travaillent sur la question du mal-être sans restriction, il se réunit une à deux fois par an pour assurer la coordination entre les différents acteurs. « C'était important de faire ce genre de réunions car il existait plein de choses mais chacun les faisait dans son coin, révèle Éric Hell, responsable pré-

vention du mal-être agricole à la MSA Alpes-Vaucluse. *Il est très important d'avancer main dans la main sur ces sujets.* » Au sein de ce comité la présidence est assurée en duo entre la MSA, qui est un peu le chef d'orchestre, et le préfet qui représente l'État.

En ce qui concerne le comité technique, il s'agit d'une instance plus restreinte avec la DDT, l'inspection du travail, la chambre d'agriculture, la MSA et l'Agence régionale de santé (ARS).

Aucun cas individuel n'est évoqué dans ces comités qui sont là pour veiller à la coordination des partenaires, échanger des informations, de mettre en lumière les difficultés, etc. Selon Éric Hell, les départements alpins ne sont pas les plus mal ■■■

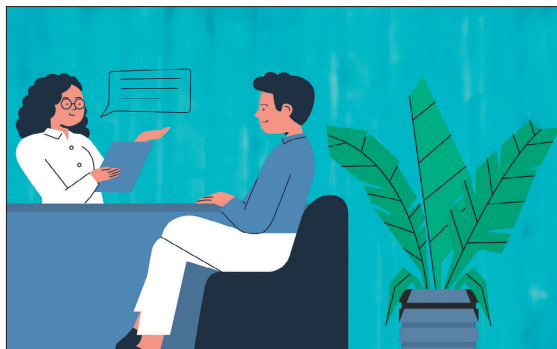
lotis concernant le mal-être de sa population agricole mais la situation nécessite tout de même d'agir, d'autant plus que la topographie montagneuse des deux territoires rend parfois l'accès aux services de soins difficile.

« Il y a une très bonne dynamique d'installation, à contre-courant du reste du pays, explique-t-il. Les chambres d'agriculture et les DDT font un gros travail sur le terrain et les réseaux sont assez forts dans les Alpes. Les installés s'en sortent plutôt bien. Cependant, les raisons du mal-être sont souvent très enchevêtrées, et ne sont pas seulement économiques, c'est multifactoriel. Rares sont ceux qui arrivent à s'en sortir seul quand c'est installé. Beaucoup focalisent sur les problèmes d'argent et ne pensent pas aller voir un psychologue. Il faut savoir que quand on s'enfonce dans le mal-être cela altère les fonctions cognitives et on ne fait plus les bons choix. »

Cette spirale infernale est toutefois réversible, et les chiffres de la MSA le prouvent, la plupart des personnes qui acceptent de se faire aider et de se faire accompagner arrivent à remonter la pente.

Une multitude de solutions

Une dépression installée peut avoir des conséquences néfastes pour toute une cellule familiale et pas seulement sur le chef d'exploitation. Elle peut également entraîner des comportements destructeurs comme l'addiction à l'alcool qui contribue elle aussi à la dépression. Pour détecter tous ces petits signes parfois très ténus la MSA a mis en place un réseau baptisé « Sentinelles » qui



Pixabay

permet à toutes les personnes en contact avec le monde agricole de se former durant une journée pour savoir les distinguer et réagir en orientant la personne vers les bonnes ressources (voir témoignage p. 11)

Pour faire face à ce cercle vicieux de nombreuses solutions existent comme les cellules « Réagir » des chambres d'agriculture (voir ci-contre), les cellules Agridiff (voir encadré) ou encore des numéros d'appels comme Agriécoute avec des psychologues formés spécialement aux problématiques agricoles qui répondent 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Si l'appelant le souhaite, il peut même bénéficier de quatre séances avec le même interlocuteur. Avec son accord, son anonymat peut même être levé pour que la MSA puisse lui proposer son aide en activant plusieurs dispositifs comme l'aide au répit ou l'aide aux vacances qui permettent à l'exploitant ou au

salarié de souffler durant 14 jours et de bénéficier ou non d'un soutien psychologique. Ces 14 jours sont renouvelables avec zéro reste à charge.

Cet accompagnement va plus loin que l'aide au remplacement, déjà salvatrice, proposée par les Services de remplacement départementaux (voir p. 13).

Agir précocement

« La MSA a conventionné avec des psychologues (78 sur les trois départements, Ndlr) qui se sont engagés à prendre les patients dans les cinq jours, contre trois semaines généralement, et sans avance de frais, précise Éric Hell. Ces psychologues sont formés aux problématiques agricoles et bénéficient d'une mise à jour des connaissances tous les ans. »

Le responsable prévention mal-être agricole insiste beaucoup sur l'anticipation notamment concernant les cotisations qui peuvent bénéficier d'un plan d'échelonnement d'autant plus efficace qu'il est mis en place tôt. « Plus vite nous sommes avertis, plus vite nous pouvons agir avec les chambres d'agriculture et les DDT pour sortir les gens de l'ornière ou éviter qu'ils s'y enfoncez plus », martèle-t-il.

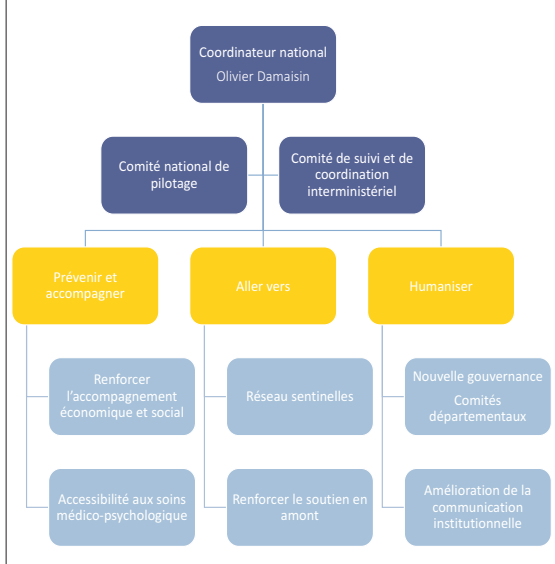
Aujourd'hui, un très grand nombre d'acteurs du monde agricole sont au fait de ces problématiques : syndicats, associations, personnels des chambres d'agriculture, banques, assurances, etc. et sont autant d'interlocuteurs bienveillants qui peuvent écouter, conseiller et orienter sans porter de jugement.

Que les problèmes soient économiques, sanitaires, familiaux, physiques, qu'ils touchent l'exploitant lui-même, ses salariés ou ses animaux, des solutions existent.

Le premier pas est souvent le plus difficile à faire, les préjugés et la peur d'être jugé ont la peau dure, pourtant la parole et la communication sont les premières étapes vers la sortie de crise.

Ce qui ressort de tout cela est que demander de l'aide n'est pas un aveu de faiblesse ou d'échec mais au contraire un acte de courage et de volonté. ■

Organisation de la feuille de route interministérielle



Les chambres d'agriculture réagissent

Les cellules « Réagir » sont dédiées aux dossiers des agriculteurs en difficultés afin de trouver des solutions et proposer un accompagnement personnalisé en tenant compte des particularités de notre territoire.

Pour tous les agriculteurs, des conseillers spécialisés sont présents pour évaluer la situation, réaliser un diagnostic, un bilan technico-économique, une médiation, ou un secours d'urgence en lien avec la MSA ; et permettre ainsi de franchir une période difficile et redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé.

L'objectif pour les chambres consulaires est de se rendre encore plus visibles pour les agriculteurs en difficulté afin qu'ils aient le réflexe de venir chercher des interlocuteurs pour les aider, avant même qu'ils ne se trouvent en difficulté grave.



Réagir

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE AU PLUS PRÈS DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ ET DES EXPLOITATIONS FRAGILISÉES

PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT VOUS AMENER À RENCONTRER DES DIFFICULTÉS :

- aléas climatiques (gel, inondations, sécheresse)
- crises économiques
- crises sanitaires
- instabilité des revenus
- problèmes de santé ou personnels

CONTACTEZ LA CELLULE Réagir DE VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

UNE CELLULE DÉPARTEMENTALE OPÉRATIONNELLE

qui propose la meilleure solution, quelles que soient vos difficultés.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Piloté par les Chambres d'agriculture
- En partenariat avec :

AU MOMENT DE LA DÉTECTION

- Diagnostic et bilan technico-économique
- Secours d'urgence en lien avec la MSA
- Médiation

DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE AREA (Aide à la Restructuration des Exploitations Agricoles)

- Accompagnement des agriculteurs allocataires du RSA
- Soutien psychologique et social
- Montage des dossiers AP (Aide à la Reconversion Professionnelle)

LORS DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

- Règlement amiable judiciaire
- Assistance dans les phases de procédures collectives

Nos conseillers spécialisés vous accompagnent pour :

- clarifier votre situation
- rechercher toutes les solutions pour franchir cette période difficile
- vous redonner des perspectives par un plan d'actions personnalisé

CONTACTS

CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE
9 avenue George V - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 57 10 10
www.chambres-agriculture.fr



Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes : Tél. : 04 92 52 53 00, référente : Sophie Simiand : Tél. : 07 89 20 47 06 ou sophie.simiand@hautes-alpes.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, Tél. : 04 92 30 57 57, référent : Sébastien Bougerol, Tél. : 06 33 40 55 09 ou sbougerol@ahp.chambagri.fr

Cellule Agridiff, quésaco ?

La cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la cellule de prévention contre la maltraitance sont communes. Une cellule unique a été mise en place le 26 septembre 2018 dans les Hautes-Alpes et en fin d'année 2020 dans les Alpes-de-Haute-Provence. Elles sont coordonnées par la DDT.

Elles sont composées des représentants des structures suivantes : chambre d'agriculture, MSA, DDT, DDETSPP, DDFIP, de banques et du Conseil départemental.

L'objectif est d'améliorer le repérage des agriculteurs en difficulté via plusieurs entrées, de partager des informations (dans le respect strict de la confidentialité qui lie chaque organisme) et de trouver des solutions pour améliorer la situation des agriculteurs. Les cellules se réunissent régulièrement et peuvent être convoquées en cas d'urgence. Une fois que la cellule a décidé de l'intervention à mettre en place, elle désigne la personne qui sera le référent au sein de la cellule.

Dans certaines situations, un audit global peut être recommandé pour faire le point sur la situation technico-économique de l'exploitation agricole. Quatre structures ont été agréées pour ce faire : Solidarité Paysans, CERFRANCE Méditerranée, CERFRANCE AFGA, et la chambre d'agriculture.

Tout agriculteur rencontrant des difficultés économiques ou sociales peut se signaler auprès d'un des organismes membres de la cellule directement.

État des lieux du suicide dans le monde agricole

Au niveau national, la surmortalité par suicide du régime agricole est très élevée. Pour la tranche des 15-64 ans, le risque est supérieur de 43,2 % par rapport à la population générale. Les salariés sont touchés à hauteur de 36,3 % contre 47,8 % pour les exploitants¹. Cette différence de dix points témoigne des difficultés plus importantes qui peuvent peser sur les exploitants. En revanche, les salariés sont également touchés par une surmortalité qui est très importante par rapport au régime général, cette différence avec les exploitants ne doit donc pas occulter les très grandes difficultés auxquelles ils doivent faire face dans leur quotidien.

Par conséquent, le mal-être qui peut amener à un passage à l'acte, est causé plutôt par le secteur d'activité que la manière de l'exercer. En d'autres termes, le fait de devoir porter la charge d'une exploitation n'est pas le facteur déterminant justifiant la surmortalité par suicide de la population agricole.

Cependant, l'écart entre salariés et exploitants se creuse passé 65 ans. Toute population confondue, le risque est deux fois supérieur par rapport à la population générale. Les salariés sont touchés à hauteur de 74,5 % ce qui est extrêmement important, les exploitants le sont à hauteur de 113,7 %. Le constat fait précédemment reste le même, les difficultés du monde agricole font peser un poids supérieur à celui du reste de la population.

Mais l'accroissement de l'écart entre salariés et exploitants s'explique à cet âge de la vie par le sujet de la transmission. Les difficultés rencontrées par les exploitants pour assurer la reprise et la continuité de leur héritage sont une des premières causes de mal-être pour les plus de 65 ans.

Pour le département des Hautes-Alpes, le taux de suicide est inférieur à la moyenne nationale. En raison du faible nombre de décès par rapport à la masse de la population générale, il est difficile d'obtenir un taux de mortalité par suicide pour le régime agricole pertinent. De

plus, les données fluctuent fortement d'une année sur l'autre, faussant ainsi les comparaisons. Par conséquent, il est seulement possible d'établir que les Hautes-Alpes ont un taux faible de suicide dans la population agricole.

Les éleveurs bovins fragilisés

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence, le taux de suicide est également inférieur à la moyenne nationale. En raison du faible nombre de décès par rapport à la masse de la population générale, il est difficile d'obtenir un taux de mortalité par suicide pour le régime agricole pertinent. De plus, les données fluctuent fortement d'une année sur l'autre, faussant ainsi les comparaisons.

Si le constat est plutôt favorable dans les deux départements, il ne signifie en aucun cas que la question du mal-être agricole n'est pas un sujet majeur, comme le montre les éléments sur les tentatives de suicide (voir cartes ci-dessous).

La carte de la répartition des tentatives de suicide au régime agricole montre une distribution légèrement différente. Seuls certains départements comme les Côtes d'Armor ou la Manche sont tous les deux touchés par un taux maximal de tentative de suicide et de décès.

Contrairement à la mortalité par suicide, les Hautes-Alpes sont plus durement touchées puisqu'elles ont un taux identique à la moyenne nationale avec 1,1 pour 1 000 (consommants de soins de 20-65 ans au régime agricole). De plus, elles ont le second taux le plus élevé de la région derrière les Alpes Maritimes. La situation est donc préoccupante.

Les facteurs explicatifs de ces passages à l'acte sont nombreux. Mais le plus probable est lié au type de filière. La plupart des départements français les plus touchés par le suicide, ont une prédominance d'élevage, surtout bovins.

Les contraintes quotidiennes et l'absence de repos possible font augmenter très fortement les risques de mal-être et de passage à l'acte. Les Hautes-Alpes sont certes



à majorité d'élevage ovin, ce qui représente également un lot de contraintes importantes, mais il est également le département de la région avec le plus grand nombre d'élevage bovin, ce qui permettrait d'expliquer cette différence avec les Alpes-de-Haute-Provence.

Une autre explication peut également venir du caractère rural du département. En effet, peu importe la tranche d'âge, une surmortalité de plus de 15 % est constaté chez les personnes du régime agricole vivant sur les territoires ruraux. Du fait du caractère montagneux du département, de nombreuses communes sont isolées, ce qui représente un facteur de risque supplémentaire.

La prédation, facteur aggravant

Dans tous les cas, ces indicateurs témoignent des grandes difficultés auxquelles sont confrontées les

populations agricoles du département.

Les Alpes-de-Haute-Provence sont, quant à elles, faiblement touchées puisqu'elles ont un taux inférieur à la moyenne nationale avec 0,8 pour 1 000 contre 1,1 pour 1 000 (consommants de soins de 20-65 ans au régime agricole).

La part d'élevage bovin étant de 8 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, les indicateurs liés au suicide sont donc plus faibles. Toutefois, les autres modes de production ne sont pas sans contraintes, le territoire ne fait pas partie des départements les moins touchés par les tentatives de suicide. Bien que la saisonnalité liée aux activités pastorales permette d'alléger la charge par moment, la prédation du loup augmente les risques psychosociaux². Sur un autre plan, grandes cultures et cultures permanentes sont beaucoup plus soumises aux aléas économiques et climatiques.

Une autre explication peut également venir du nombre important de communes rurales isolées sur le département.

En effet, peu importe la tranche d'âge, une surmortalité de plus de 15 % est constaté chez les personnes du régime agricole vivant sur les territoires ruraux. Enfin, les exploitants sont également plus à risque que les salariés, or les exploitants sont nombreux sur le territoire bas-alpin.

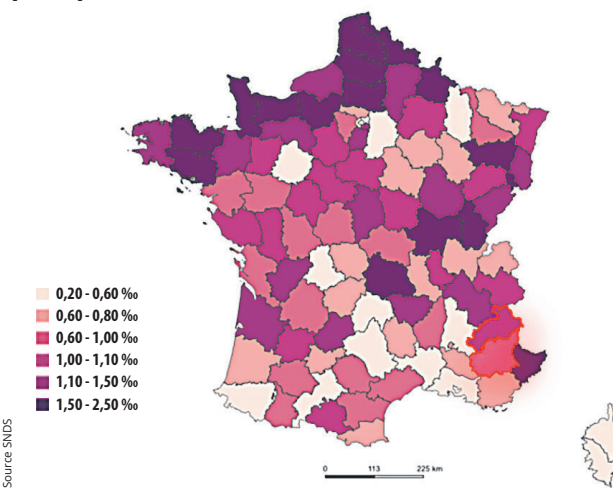
Dans tous les cas, ces indicateurs témoignent des grandes difficultés auxquelles sont confrontées les populations agricoles. ■

MSA Alpes-Vaucluse

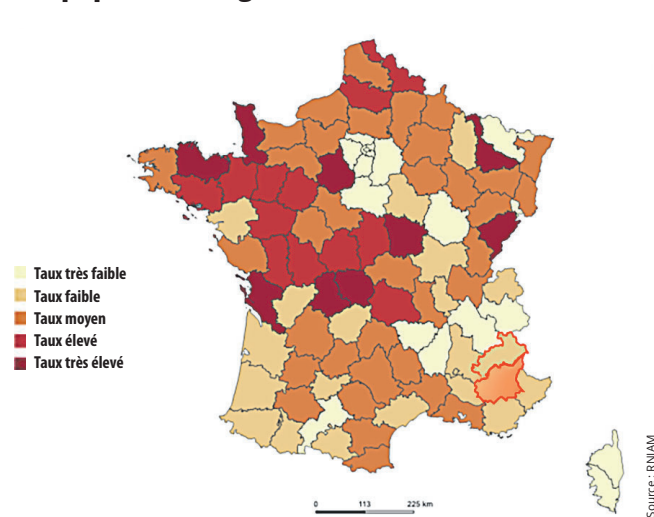
(1) Dounia Aloute, Cédric Vallée, Nélia Vallée ; La mortalité par suicide au régime agricole dans le Système national des données de santé (SNDS) ; CCMSA ; Direction des statistiques, des études et des fonds ; 2022 ; En ligne.

(2) Frédéric Nicolas, Antoine Doré, Face au loup, INRAE, 2022, En ligne.

Taux de tentatives de suicide suivies d'hospitalisation dans la population agricole (2021)



Niveau du taux de suicide des populations agricoles (2016)



TÉMOIGNAGE

« Je suis Sentinelle de la MSA »

Mon métier de journaliste pour la presse agricole m'amène à côtoyer de nombreux agriculteurs et acteurs de la profession il m'a donc semblé évident de devenir Sentinelle de la MSA et de suivre la formation de « Repérage et à la prise en charge de la crise suicidaire » du 5 octobre à Gap. Nous étions une quinzaine : personnels de la chambre d'agriculture, des banques, d'associations ou de syndicats et même agriculteurs. Une formation orchestrée par le Comité départemental d'éducation pour la santé (Codes 05).

Durant toute la journée Frédéric et Dimitri, cadres de santé à Laragne et Manosque nous ont appris à repérer les personnes en souffrance et les signes plus ou moins ténus qu'ils envoient volontairement ou non, savoir comment s'adresser à eux, comment les orienter vers les bonnes personnes mais aussi et surtout à le faire sans se mettre soi-même en danger mentalement.

L'une de règles qu'ils nous ont régulièrement martelée c'est de savoir passer la main et ne pas trop simplifier puisque, par essence, les Sentinelles sont amenées à agir dans leur cercle plus ou moins proche.

En effet, être Sentinelle généralement c'est être attentif à son entourage et aux personnes que l'on rencontre mais avec qui un lien est déjà tissé.

Au cours de la journée les deux formateurs nous mettent face à des situations factices mais représentatives voire même à faire des jeux de rôles. La parole est libre et nous pouvions tous intervenir quand nous le souhaitions pour poser des questions, exprimer notre scepticisme ou simplement exprimer ce que cela nous provoquait.

Mises en situation

Bien entendu nous sommes parfois tombés dans les pièges tendus, moi la première ! Certaines mises en situations venant souvent bousculer nos croyances, nos préjugés et nos propres souffrances.

Très pédagogues, Dimitri et Frédéric sont toujours très attentifs à rappeler la distance qu'il convient de maintenir pour ne pas se sentir investis d'une mission trop lourde. Pour cela, ils nous ont notamment interrogés sur les raisons de notre présence à la formation. Au cours de la journée, ils nous ont donné des clés pour éventuellement pouvoir tendre une main, et surtout une oreille, secourables si

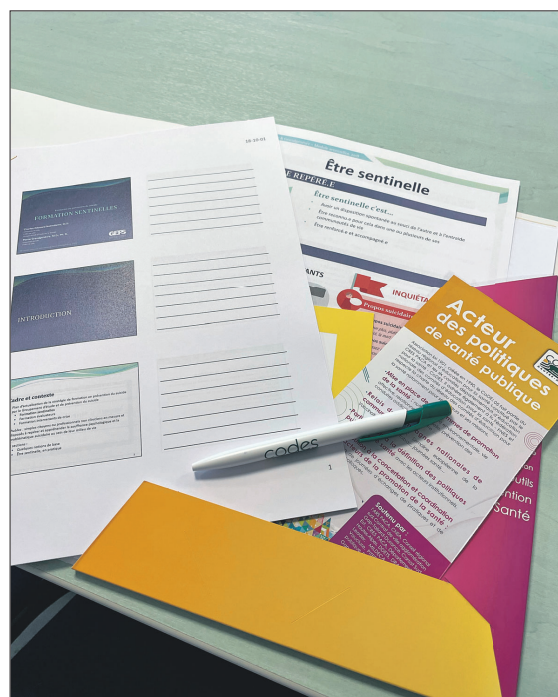
l'on rencontre quelqu'un en détresse en faisant taire nos *a priori* moraux, nos jugements, en gardant la tête froide et en ne se projetant pas.

Ils sont aussi revenus sur le fait que cette dynamique suicidaire pouvait toucher tout le monde sans distinction d'où l'importance de savoir adapter son discours à la souffrance de l'autre.

Les trois rôles principaux des Sentinelles étant de repérer, d'orienter et de se faire identifier comme une personne ressource. La dernière étant la plus compliquée puisqu'il faut savoir montrer son empathie, ses capacités d'écoute et sa connaissance des ressources. Et tout cela encore une fois tout en se protégeant.

À l'issue de la formation, il n'existe aucune obligation de se faire connaître comme Sentinelle ou à agir cela reste à la discrétion de chacun.

Aujourd'hui, je peux dire que je fais partie de la centaine de Sentinelles de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et que même si je ne mers jamais de mes connaissances, ce que j'espère... car cela voudra dire que je n'aurais rencontré personne en souffrance extrême, je me sens mieux armé pour y faire face le cas échéant. ■



A.G.



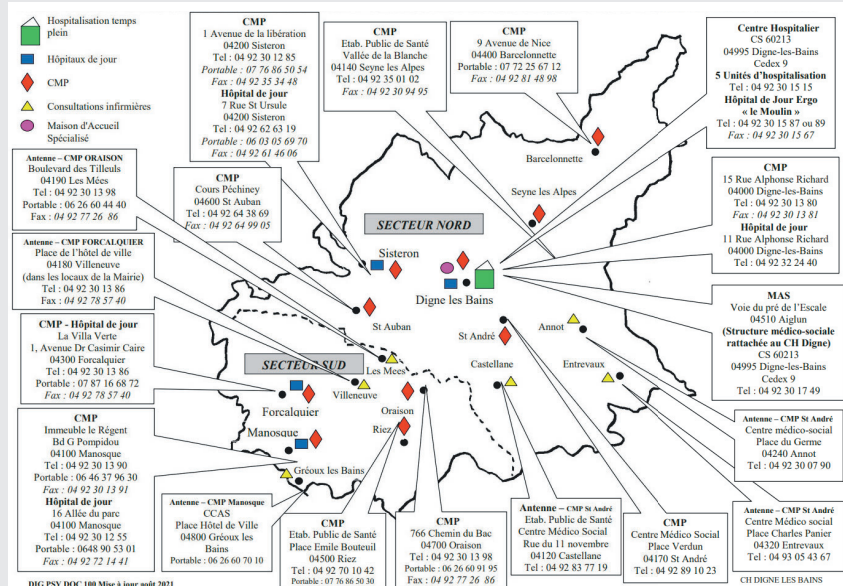
À qui s'adresser ?

Prendre conscience que l'on va mal ou que l'un de ses proches, ami, famille ou connaissance souffre est une première étape mais que faire une fois le constat posé ? Les ressources sont multiples dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

En voici une liste non-exhaustive :

- **Médecins généralistes**
- **Les urgences**
- **Maison France services**
- **Psychologues libéraux** : <https://monpsy.sante.gouv.fr/annuaire>
- **Les Centres médico-psychologiques (CMP)** : lieu d'accueil, d'écoute, de consultations et de soins en santé mentale, implanté dans la cité. Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, de psychologues, d'assistantes sociales, et d'infirmiers, assure des consultations et entretiens spécialisés. Les CMP sont en général ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ou 18 h. En dehors des heures d'ouverture, une permanence téléphonique est en place.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence



Dans les Hautes-Alpes :

- Centre Hospitalier Buech Durance (CHBD)
- Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)
- Centre de Santé Mentale (CSM) à Gap
- Centre Médico Psychologique (CMP) « le petit Nice » situé au Centre Hospitalier d'Embrun
- CMP situé sur la commune de Veynes
- CMP situé sur Laragne
- Service de psychiatrie du Centre Hospitalier de Briançon
- Service de soin et de réadaptation de la Fondation E.Seltzer

• **AlloAgri** : Tél. : 08 05 38 19 19, numéro gratuit à destination des agriculteurs pour répondre aux nombreuses difficultés économiques et sociales qu'ils rencontrent dans leur quotidien. Ses principales missions sont d'apporter un soutien direct à ses interlocuteurs, les aider à trouver des solutions et, si besoin, les orienter vers des structures d'accompagnement adaptées (qui ont l'ancrage local, l'antériorité et le savoir-faire en matière de prise en charge des agriculteurs en souffrance). Son réseau d'agriculteurs bénévoles assure une présence sur le terrain au plus près des réalités locales facilitant le repérage et l'accompagnement des personnes

• **Travailleurs sociaux de la MSA** : Tél. : 04 90 13 60 98 ou action_sociale@alpesvauclose.msa.fr : accompagnement social, soutien psychologique gratuit, aide au remplacement, aide au départ en vacances



AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24h/24 ET 7j/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
09 69 39 29 19*
agriecoute.fr
*prix d'un appel local

• **Agri'Écoute Tél. : 09 69 39 29 19** ou tchat sur agricoute.fr, 24h/24, 7j/7 numéro spécialisé pour les agriculteurs.

• **3114** : numéro national de prévention du suicide accessible 24h/24 et 7j/7

- **Cellules « Réagir »** des chambres d'agriculture (voir encadré p.10)
- **DDT** pour les dispositifs d'aide à l'audit global de l'exploitation agricole, d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA) et les informations sur les aléas climatiques et les assurances récoltes
- DDT 04 : ddt-agriculteurs-difficulte@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
- DDT05 : ddt@hautes-alpes.gouv.fr
- **Caisse coup dur du GDS** pour les adhérents en cas de problème sanitaire
- GDS 04, Tél. : 04 92 36 62 22 ou gds04@reseau.gds.com
- GDS 05, Tél. : 04 92 52 31 28 ou gds05@reseau.gds.com
- **Solidarité Paysans Provence-Alpes**, Tél. : 06 83 59 48 62 ou alpes@solidaritepaysans.org. Sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi, vendredi

L'aide au répit fait un bond au **Service de remplacement**



Le Service de remplacement (SR) est une association qui permet aux agriculteurs de se faire remplacer, comme son nom l'indique, de manière simple et professionnelle. Présent dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes il est l'un des acteurs qui peut permettre aux agriculteurs en souffrance de prendre du recul et de faire diminuer la pression. En effet, les deux entités travaillent étroitement avec la MSA dans le cadre de l'aide au répit, dont il est une des constituantes, en permettant aux agriculteurs de disposer de 14 jours de remplacement, d'un seul tenant ou répartis dans l'année.

Passer outre la honte

Les animatrices des deux associations, Manon pour les Hautes-Alpes et Marion pour les Alpes-de-Haute-Provence pouvant même solliciter directement la MSA pour la mettre en place et éviter des démarches laborieuses aux demandeurs. Elles confient toutes deux faire de ces demandes des priorités et insistent sur le fait que le remplaçant peut être trouvé par le SR mais peut aussi être un proche ou une per-

sonne de confiance de l'adhérent, ce qui pour beaucoup est rassurant. « Je ne peux pas dire si c'est que la population agricole va moins bien ou si elle ose plus mais depuis deux ans on constate une augmentation des demandes d'aide au répit, confie Manon Deschamps du SR 05. En 2021, nous avons fait trois dossiers, en 2022 onze et en 2023, pour l'instant le chiffre est identique. Je sens bien que les agriculteurs sont pudiques mais je leur dis bien qu'ils ne sont pas les premiers et ne seront pas les derniers. Il n'y a aucune honte à se faire aider. C'est difficile quand on voit des personnes qui vont mal et ne demandent pas d'aide. »

Une bouffée d'oxygène

« Les remplacements dans le cadre de l'aide au répit pour les agriculteurs sont malheureusement impressionnants, nous sommes passés de sept bénéficiaires au total sur l'année 2022 à 15 bénéficiaires au 30 septembre 2023, soit 305 journées de remplacement et l'année n'est pas terminée...», détaille Manon Albert, présidente du SR 04. Il y a de multiples facteurs qui conduisent notre profession à être en souffrance depuis plusieurs années, chacun de nous les subit et y fait face avec courage mais des fois la

vie fait que nous avons besoin de 'souffler' un peu et de couper de ce métier si prenant. C'est pour cela que nous nous efforçons d'être présents sept jours sur sept voire 24 heures sur 24. »

Pour Régis Peyron, le président du SR 05, il faut lutter contre l'isolement des agriculteurs et travailler en équipe, ce qu'il fait avec Sophie Simiand de la chambre d'agriculture avec qui il échange régulièrement. « Nous sommes très complémentaires, nous allons voir les gens, y compris avec le président de la chambre d'agriculture qui est très engagé sur ces questions. Il y a de plus en plus d'agriculteurs qui vont mal dans les Hautes-Alpes, cela se ressent beaucoup, déplore le président. Il ne faut pas rester seul, trop n'osent pas parler alors qu'il faut, car il y a plein de gens qui peuvent les aider : la DDT, la MSA, la chambre d'agriculture, etc. Avec nos agents, nous sommes les premiers à voir quand ça ne va pas. Il est très rare que nous ne puissions pas trouver une solution pour remplacer quelqu'un qui va mal. »

Les Services de remplacement font donc partie intégrante de l'arsenal mis à la disposition des agriculteurs en souffrance qui souhaitent se faire aider et qui peut leur permettre de se remettre sur les rails. ■

Prévenir et gérer les conflits : réduire le mal-être des associés

D'après une étude de la chambre d'agriculture de la région Centre, la principale cause de la cessation d'activité dans les entreprises sous forme sociétaire est la mésentente entre les associés.

Les causes de cette mésentente peuvent être multiples : désaccord sur le fonctionnement de l'entreprise, une organisation du travail non acceptée de tous, des objectifs communs qui changent, une séparation familiale qui engendre une séparation professionnelle, des non-dits, des enjeux de pouvoir, etc. Et parfois les problèmes technico-économiques viennent aggraver les situations conflictuelles.

Quoi qu'il en soit, ces conflits sont toujours source de mal-être entre les associés. Alors avant d'en arriver au point de rupture, il est possible de mobiliser un accompagnateur et médiateur de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, Maité Martinez-Garcia. Elle est accompagnatrice et médiatrice formée par Gaec et Société et l'Association tarnaïse pour l'agriculture de groupe (ATAG). Elle accompagne les associés dans la vie de groupe pour permettre des relations saines et constructives.

L'objectif de ce nouvel accompagnement est de renouer la communication dans le groupe, d'exprimer ses désaccords pour avancer vers des solutions collectives, sortir du conflit par la médiation. « Il est important que les agriculteurs se déculpabilisent de faire appel à une tierce personne, explique-t-elle. Mon rôle est d'aider à libérer la parole, sans juger ou prendre parti. Lorsqu'un agriculteur fait face à un ravageur, il cherche une méthode pour y faire face. Quand le tracteur tombe en panne, ils le réparent ou le font réviser. Mais lorsque les relations se dégradent, on se dit parfois que ça va passer tout seul ! Se faire accompagner c'est justement prendre en main sa vie de groupe pour qu'elle ne dégrade pas ». ■

Maité Martinez-Garcia



Contact : Maité Martinez-Garcia, Tél. : 04 07 85 08 97 91
ou mmartinez@ahp.chambagri.fr

LA PAROLE AUX SYNDICATS

« Il faut travailler sur le revenu des agriculteurs pour qu'il soit plus en adéquation avec le travail fourni car ces difficultés s'ajoutent à tous les éléments extérieurs. »
Christian Reynaud, Modef

« La pression doit diminuer à tous les niveaux : suradministration, prédation, etc. Il faut mettre plus d'humanité, plus de dialogue dans notre profession et que tout le monde y mette du sien y compris les agents administratifs. »
René Laurans, FDSEA 05

« Nous sommes aujourd'hui au paroxysme du supportable. Les pressions et les violences sont quotidiennes. Il faudrait une politique qui ne génère pas de mal-être plutôt que de faire des commissions. Il faut remettre l'église au milieu du village. »
Laurent Depieds, FDSEA 04

« Que l'on soit éleveur, arboriculteur, polyculteur, etc. on nous fait constamment culpabiliser, donc, à un moment donné ça lâche. Il faut communiquer auprès du grand public pour leur faire comprendre que tout ce mal-être des agriculteurs ne tourne pas autour de l'argent. Il faut libérer la parole et avoir des personnes ressources qui nous écoutent sans nous faire culpabiliser. »
Serge Jousselmé, Coordination rurale 05

« Aujourd'hui, quand on a un problème sur la ferme ou avec le troupeau on a le réflexe de faire appel à un technicien ou un vétérinaire. Il faut que pour la santé psychologique cela rentre aussi dans nos habitudes de demander de l'aide. Il faut libérer la parole car tout le monde y passe à un moment où un autre. »
Florian Pellegrin, Jeunes Agriculteurs 05

« Le modèle agricole dominant est une véritable machine à broyer les paysans. Il met tout le monde en concurrence et beaucoup souffrent en silence. Il faut s'attaquer à la racine du problème, et ce, collectivement car il ne faut qu'empirer. »
Sylvain Martin, Confédération paysanne 05

« Nous sommes les mieux placés, nous syndicalistes, pour recueillir la parole de nos pairs et les causes de ce mal-être. Nous devons jouer le rôle d'interface, il ne faut pas avoir peur de s'adresser à des collègues. C'est à nous, ensuite de lutter et d'avertir sur ces causes qui ne cessent, aujourd'hui, de se multiplier. »
Yannick Becker, Confédération paysanne 04

« Je dis souvent que dans le monde agricole il y a de la place pour le sentiment mais pas pour le sentimentalisme. Il est très difficile pour les agriculteurs d'accepter l'échec. Il faut pourtant que les langues se délient car cela permet de voir que l'on est pas les seuls et que l'on n'est souvent pas pour grand chose dans cet échec. Il faut sauter le pas de la pudeur et ne pas avoir peur de parler. »
Margot Mégis, Jeunes Agriculteurs 04